



Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

2025 - 2026



Qu'est ce qu'un SPASER ?

- Cadre juridique :

Article L2111-3 et D2111-3 du code de la commande publique (décret du 2 mai 2022) : Obligatoire à effet du 1er janvier 2023 pour les acheteurs dépassant 50 millions d'euros HT d'achat.

Loi « industrie verte » (octobre 2023) : possibilité de la faire conjointement par plusieurs établissements.

- Montant total des achats en hors taxes par établissement :

	Année 2023	Année 2024
Montant global des achats	66 535 432	78 584 326
CHIVA	46 017 215	56 202 861
CHAC	15 393 765	17 109 540
CHSL	3 192 109	3 425 261
RJR	1 932 362	1 846 662

Le CHIVA dépasse en 2024 le seuil requis

Source : SIHA – requête « SPASER Mandaté et réalisé par site du GHT »



- **Contenu :**

Le schéma « détermine les **objectifs de politique d'achat** de biens et services comportant des éléments à caractère social (...) et des éléments à caractère écologique ».

Il faut définir des indicateurs précis et se fixer des objectifs cibles à atteindre.

- **Diffusion :**

Le schéma est rendu public sur le support au choix de l'établissement. Les résultats sont publiés tous les deux ans.

- **Objectif :**

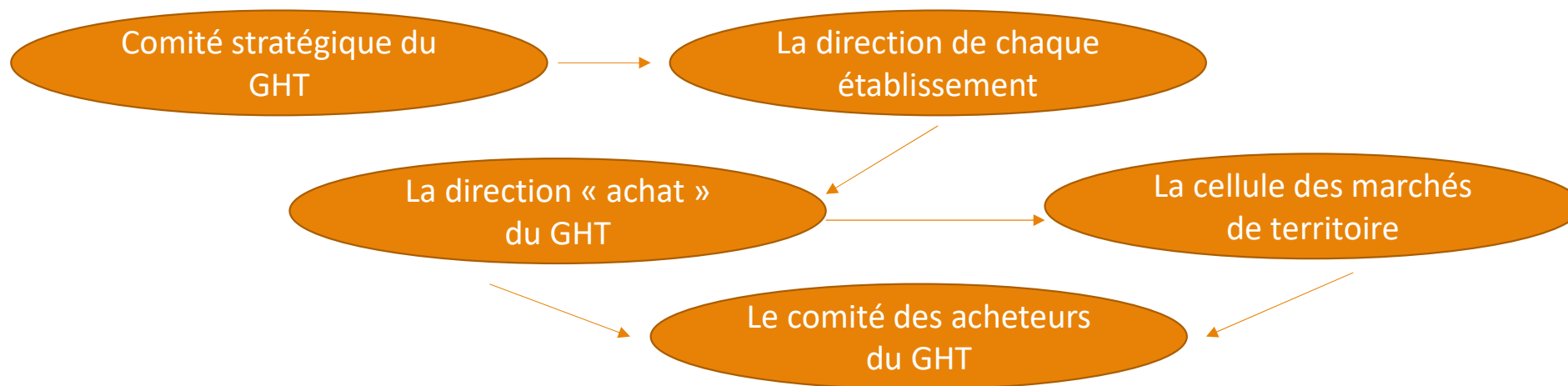
Au niveau national : encourager les acheteurs publics à développer leurs achats responsables.

Au niveau territorial : déterminer une trajectoire vertueuse permettant d'atteindre la maturité du sujet.



La politique achat du GHT

- La gouvernance



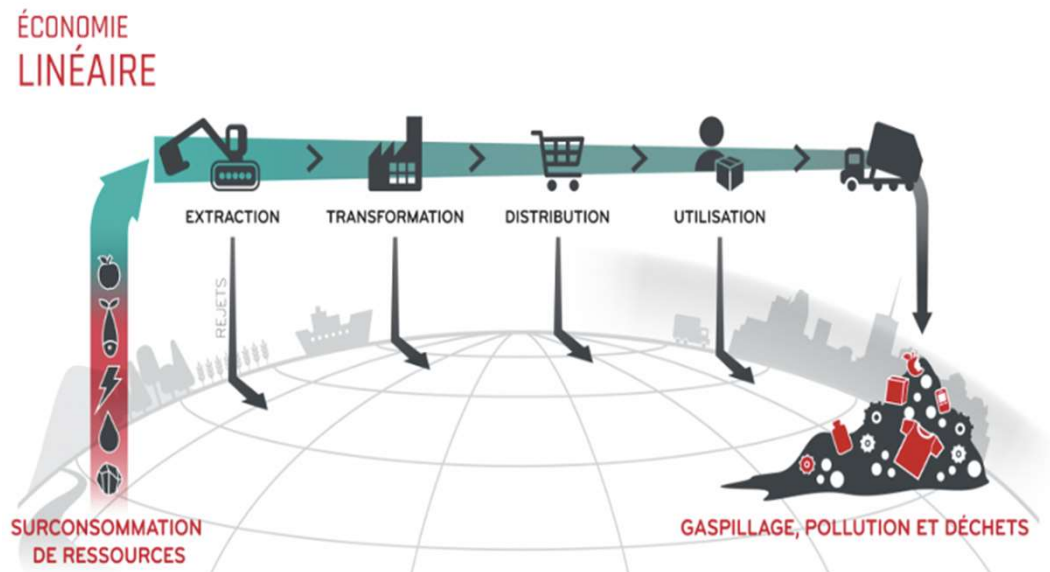
- Le plan action achat de territoire (PAAT 2024-2026)

Validé lors du Comité stratégique du 5 mars 2024.

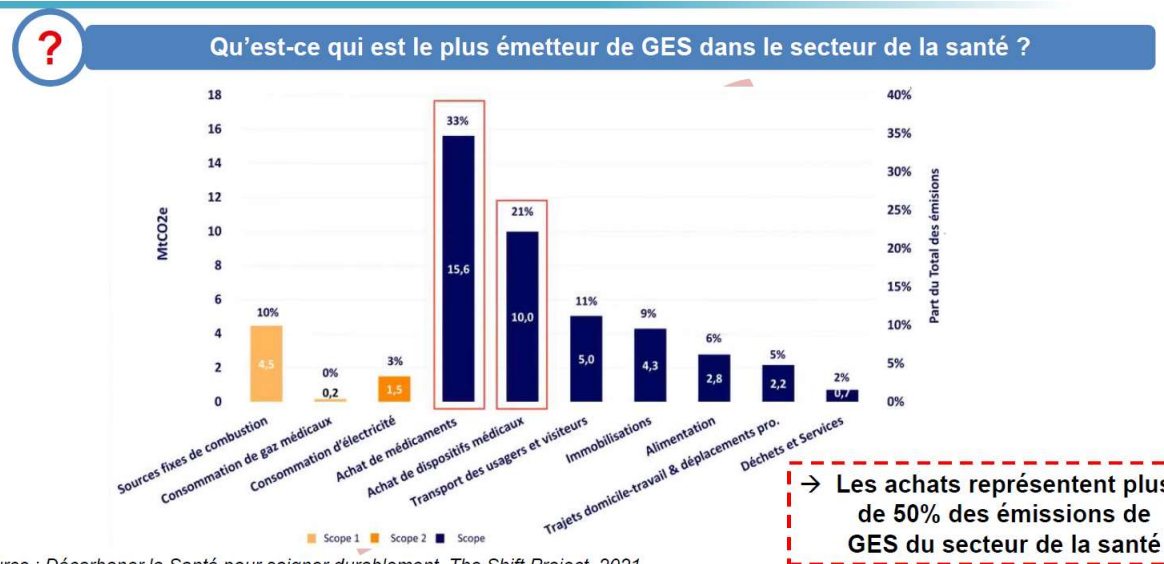


Pourquoi un SPASER ?

- Nous sommes dans une économie linéaire et nous surconsomons



- L'hôpital est un gros producteur de CO2



Source : Décarboner la Santé pour soigner durablement, The Shift Project, 2021

Le secteur de la santé représente 8% des émissions de gaz à effet de serre de la France.



Les ambitions du GHT

- Entrer dans une économie circulaire

« L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en **limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets**.

Ce modèle repose sur **la création de boucles de valeur positives** à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de **nouveaux modes de conception, production et consommation**, le **prolongement de la durée d'usage** des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la **réutilisation et le recyclage** des composants. » (Institut National de l'Economie Circulaire)



- Piloter une politique achat responsable

ENGAGEMENT
: adoption du
SPASER

PILOTER :
définir des
cibles et en
rendre compte

AGIR : mise en
œuvre
d'actions



■ La gouvernance du SPASER

■ Les instances

- Validation en comité stratégique du GHT
- Chef de projet : SANMARTIN
- Copil : 1 référent par établissement

■ Les retours

- 1 fois par an au comité stratégique du GHT
- Par le chef de projet dès que nécessaire
- Réunion au moins une fois par an du copil pour atteindre les cibles et proposer les actions pour y parvenir



Les chiffres clés du GHT

	2023	2024	% d'évolution
Nombre avis publiés sur AWS	54	50	-7,41%
Nombre de visites sur la plateforme AWS	6 751	2 081	-69,17%
Nombre de retrait de dossier sur la plateforme AWS	980	1 136	15,92%
Nombre de dépôts dématérialisés	105	156	48,57%
Nombre de marchés total	99	88	-11,11%
Nombre de marchés lancés	62	53	-14,52%
Dossiers avec une clause développement durable	11	11	0,00%
Dossiers avec une clause sociale	0	1	100,00%
Part des travaux sur les avis publiés	5	5	0,00%
Part des prestations intellectuelles dont maîtrise d'œuvre	2	4	100,00%
Part des services sur les avis publiés	35	33	-5,71%
Part des fournitures sur les avis publiés	20	11	-45,00%
TOTAL	62	53	
Nombre de marchés avec adhésion en centrale d'achat	37	35	-5,41%
Nombre de marchés PROPRE + ADHESION	99	88	-11,11%



Les étapes du SPASER

- 1^{ère} présentation (sans les indicateurs)

Instances	Présentation	Validation
COPIL DD de GHT	Le 03/12/2024	Le 03/12/2024
Comité des acheteurs	Le 26/11/2024	Le 26/11/2024
Comité stratégique	Le 09/12/2024	Le 09/12/2024

- 2^{ème} présentation (définitive avant publication)

Instances	Présentation	Validation
Comité stratégique	Le 8/12/2025	Le 8/12/2025

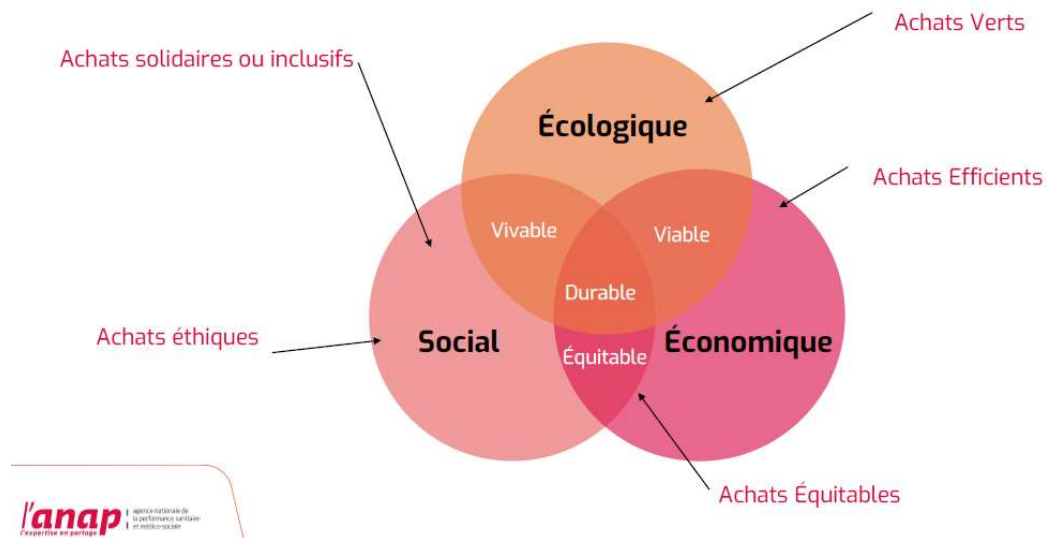


Les indicateurs du GHT

Pour définir les indicateurs, il faut d'abord comprendre ce qu'est un achat responsable.

Schématiquement, l'achat responsable est au cœur du triptyque : social, économique et environnemental.

Les achats responsables



Les indicateurs macro

■ AXE 1 – LA GOUVERNANCE

○ Taux de procédures mettant en œuvre des leviers achats responsables (clauses, critères, objet même du marché)

- Document de travail : le tableau de numérotation des marchés
- Comptabilisation du nombre total de marchés *hors centrale d'achat* = 53 en 2024
- Comptabilisation du nombre de marchés avec un levier achats responsables = 27 en 2024
- = taux de l'année soit 50,9 %

■ Cible =

- 2025 = cible à 55 %
- 2026 = cible à 60 %

Exemple en 2024 :

Fourniture de matériels électroménagers

Le critère performance en matière de protection de l'environnement sera analysé au regard des éléments suivants : efficacité énergétique pour les appareils concernés, indices de réparabilité et consommation d'eau.



- Nombre d'actions prioritaires relative à la gouvernance achat responsable (charte déontologique, formation, communication, webinaire, ...)

- Document de travail : le tableau de suivi des actions prioritaires
- Comptabilisation du nombre d'actions réalisées ou suivies par les acteurs du GHT
- = nombre d'actions de l'année = 10 en 2024

- Cible =

- 2025 = 11 soit + 10 %
- 2026 = 13 soit + 30 %

Exemple en 2024 :
Journée RESAH
« Piloter ses achats responsables » suivie par 6 personnes du GHT



■ AXE 2 – ECONOMIQUE

○ Taux de procédure facilitant l'accès au TPE / PME aux marchés publics

Document de travail : le tableau de numérotation des marchés et le logiciel marché

- Comptabilisation du nombre total de marchés *hors centrale d'achat* = 53 en 2024
- Comptabilisation du nombre de marchés avec une clause facilitante pour les TPE / PME (e-offres notamment ; juristes travaillant à rendre les DCE lisibles et attractifs et réduisent les exigences administratives en limitant les pièces justificatives à l'essentiel) = 0 en 2024
- = taux de l'année soit 0 %
 - Cible =
 - 2025 = cible à 3 %
 - 2026 = cible à 10 %



- **Taux d'infructuosité**

- Il est également intéressant de voir si les mesures prises en compte pour l'accès au TPE / PME vont avoir une incidence sur le taux d'infructuosité.
- 3 infructuosités en 2024
- = taux de l'année soit 7,5 %
 - Cible =
 - 2025 = cible à 5 %
 - 2026 = cible à 3 %



■ AXE 3 – SOCIAL

○ % de procédures ou marchés comprenant au moins une clause sociale

- Document de travail : le tableau de numérotation des marchés
- Comptabilisation du nombre total de marchés hors centrale d'achat = 53 en 2024
- Comptabilisation du nombre de marchés avec une clause sociale = 0 en 2024
- = taux de l'année soit 0 %

Cible =

- 2025 = cible à 1 %
- 2026 = cible à 5 %

Il est à noter que les objectifs nationaux du PNAD sont de 30% en 2025.

Exemple en 2025 :
Prestation espaces verts
Lot 4 réservé aux entreprises
adaptés



■ AXE 4 – ENVIRONNEMENT

○ % de procédures ou marchés comprenant au moins une clause environnementale

- Document de travail : le tableau de numérotation des marchés
- Comptabilisation du nombre total de marchés hors centrale d'achat = 53 en 2024
- Comptabilisation du nombre de marchés avec une clause environnementale = 11 en 2024
- = taux de l'année soit 20,8 %

Cible =

- 2025 = cible à 30 %
- 2026 = cible à 50 %

Il est à noter que les objectifs nationaux du PNAD sont de 100% en 2025.

Exemple en 2024 :
Fourniture de viandes fraîches
« Toutes les viandes doivent provenir d'animaux de boucherie nés, élevés et abattus et transformés dans un même pays. »



○ **Part des procédures contribuant à la décarbonation**

- Document de travail : le tableau de numérotation des marchés
- Comptabilisation du nombre total de marchés *hors centrale d'achat* = 53 en 2024
- Comptabilisation du nombre de marchés avec un objet directement liés à la décarbonation = 4 en 2024
- = taux de l'année soit 0,75 %

Cible =

- 2025 = cible à 1 %
- 2026 = cible à 2 %

Exemple en 2024 :
Étude de faisabilité par
chaleur renouvelable pour les
bâtiments du CHAC



Les indicateurs micro

- FILIERE 5-1 – HOTELLERIE / PRESTATIONS GENERALES
- Part des procédures prenant en compte la durée de vie et la réparabilité des équipements
 - Document de travail : le tableau de numérotation des marchés
 - Comptabilisation du nombre total de marchés *hors centrale d'achat* = **1 en 2024**
 - Comptabilisation du nombre de marchés avec un critère de qualité environnementale tel que précité = **1 en 2024**
 - = taux de l'année **soit 100 %**
 - **Cible dès 2025 à 100 % des procédures**

Exemple en 2024 :
Fourniture de matériels
électroménagers



- **FILIERE 5-3 – ALIMENTATION**

- **Part des procédures incluant un critère de qualité environnementale (circuit court ou labellisés ou bio) pour les marchés de fourniture de denrées alimentaires**

- Document de travail : le tableau de numérotation des marchés
- Comptabilisation du nombre total de marchés *hors centrale d'achat* = **1 en 2024**
- Comptabilisation du nombre de marchés avec un critère de qualité environnementale tel que précité = **1 en 2024**
- = taux de l'année **soit 100 %**
- **Cible dès 2025 à 100 % des procédures**

Exemple en 2024 :
Fourniture de viandes fraîches



Pour comprendre

- **Pourquoi 2025 – 2026 ?** Afin de s'aligner avec le projet d'établissement 2026-2031 et la plan action achat de territoire.
- **Qu'est ce que le PNAD ?** Le plan national des achats durables court de 2022 à 2025. Le nouveau plan est attendu pour 2026.
- **Quel lien avec la certification ?** La certification HAS V25 contient 3 critères en lien avec ce sujet :
 - 2.4-04 Les équipes sont engagées dans une réflexion afin d'assurer des soins écoresponsables
 - 3.4-02 L'établissement s'engage dans les soins écoresponsables.
 - 3.4-03 L'établissement agit pour la transition écologique.



Pour conclure

Inspirez-vous des 5 R



REFUSER

Rechercher le « juste besoin »
Rechercher la pertinence d'un soin



RÉDUIRE

Réduire la part des DASRI
Lutter contre le gaspillage alimentaire



REEMPLACER

Favoriser l'achat d'occasion



RÉUTILISER

Substituer l'usage unique par du réutilisable



RECYCLER

Collecter les déchets recyclables

